

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2018 A 18 H 00**

ORDRE DU JOUR :

- Validation des comptes rendus des réunions du 05 juin et 23 juillet 2018
- Demandes de CU opérationnel
- Aménagement et choix du lieu de l'espace sportif
- Tarif des locations
- Contrat de Chantal Combe
- Captage de Bouchet
- Cantine de Serres
- Assurance risque statutaire
- Création de commissions extra-municipales
- Fontaine de l'Argerier
- Remboursement divers
- Questions diverses

Le vingt-huit septembre deux mille dix-huit à 18 heures 00 s'est réuni le Conseil municipal de la Commune nouvelle VALDOULE, convoqué le lundi 24 Septembre 2018.

**Etaient présents : COMBE Liliane, TENOUX Gérard, BOURGEAUD Nathalie, AIMONIER Jean Luc, CALISSI BARRAL Jonathan, CHARMET Brigitte, GARAMBOIS Denise, AUBERT Eveline, ENDIGNOUS Lucile, CORBIERE Jean, AUBEPART André,**

**Absents ayant donné pouvoir**

**GIROUSSE Gilles** qui a donné pouvoir à AUBERT Eveline  
**CORREARD Jean Louis** qui a donné pouvoir à COMBE Liliane  
**JOUBERT Hervé** qui a donné pouvoir à BOURGEAUD Nathalie  
**TENOUX Stéphane** qui a donné pouvoir à CALISSI BARRAL Jonathan

**Etait absents:**

**CORREARD Thierry, DEWILDE Claudine, LOMBARD Philippe, BERENGUIER Jean**

Assistait également : Corinne TENOUX

- **Validation des comptes rendus des réunions du 05 juin et 23 juillet 2018**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés les comptes rendus des Réunion du 05 juin 2018 et du 23 juillet 2018.

- **Demandes de CU opérationnel**

Deux demandes de CU opérationnel ont été déposées et doivent faire l'objet d'une délibération motivée. La demande de Mr Armand Yves enregistrée sous le numéro CU 00502418H0003 le 11 juillet 2018 et la demande de Mr Cousin Sylvain enregistrée sous le numéro CU 00502418H0005 le 27 Aout 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, compte tenu de l'orientation de la collectivité vers le développement de cette dernière, donne un avis favorable et motivé pour le CU00502418H0003.

- **Aménagement et choix du lieu de l'espace sportif**

Madame Nathalie BOURGEAUD présente au conseil, le dossier aménagement d'un espace sportif, ainsi que les divers appareils sélectionnés. Elle demande aussi au Conseil Municipal de se positionner quant au choix de la salle destinée à ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le choix de la salle polyvalente de Montmorin pour la transformer en espace sportif, donne son accord pour régler la somme de 7 003.96 € HT à l'entreprise SAME pour les aménagements apportés, et donne son accord pour l'achat du matériel présenté, pour un montant HT de 2 071.34 € HT à Decathlon Pro et 7 997.94 € HT à Casal Sport.

- **Tarif des locations**

Madame Liliane COMBE rappelle les tarifs des locations tel qu'indiqué ci-dessous :

- **MONTMORIN**

**Appartement La Poste** : avec dépendance garage – grenier

Location 400 € + 50 € de provision pour charge de chauffage

Loué depuis le 01 mai 2017 à Mr Daniel BERGER

Actuellement 404.19 € + 50 € de provision pour charge de chauffage ( augmentation suivant IRL)

**Appartement Mourre** : loué meublé

Location 350 € + 50 € de provision pour charge de chauffage

Loué depuis le 01 septembre 2018 à Mme Priscilla QUENSON

**Gîte Mercier** : loué meublé

Location 450 € mensuel (chauffage indépendant poêle à pellets)

Loué depuis le 01 septembre 2015 à Mme Bernadette PANNIER

Actuellement 409.06 € + 50 € de provision pour charge de chauffage (augmentation suivant IRL)

**Studio** (au dessus l'ancienne Mairie de Montmorin) loué meublé

Location 300 € (paiement du chauffage annuellement selon l'index enregistré sur le compteur des calories)

Loué depuis le 1<sup>er</sup> février 2016 à Mr et Mme Jean Paul DELORME

Actuellement 302.88 € avec augmentation suivant IRL

**Maison Lombard** :

Location 390 € mensuel (chauffage indépendant avec chaudière à fioul)

Loué depuis le 01 février 2011 à Mr et Mme Jean CORBIERE

Actuellement 415.50 € avec augmentation suivant IRL

**Maison l'Adaux d'Oule** :

Location 200 € annuel

Loué depuis janvier 2011 à l'Association « Notre Dame de la Pentecôte »

Actuellement 211.18 € avec augmentation suivant IRL

**Espace Rural Numérique**

Location 980 € mensuel

Loué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 à la CCVO , puis de droit à la CCSB depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017  
Actuellement 999.71 € avec augmentation suivant IRL

- **BRUIS**

**Appartement n° 1**

Location

Actuellement vacant

**Appartement n° 2**

Location 370 € mensuel + 50 € de provision pour charge de chauffage

Loué à Mme Michelle ROSSETTO depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018

- **SAINTE-MARIE**

**Ancienne Ecole**

**Appartement 1<sup>er</sup> étage :**

Location groupée (appartement 1<sup>er</sup> étage + studio n° 1) 348,18 € mensuel

Loué depuis le 01<sup>er</sup> Octobre 2005 à Mr et Mme Christophe LOMBARD

Actuellement (à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018) 368.07 € avec augmentation suivant IRL

**Studio n° 1**

Location groupée avec l'appartement 1<sup>er</sup> étage

**Studio n° 2**

**Maison de la Cure**

En cours de travaux de peinture

**Autre Location :**

- **MONTMORIN**

**TERRAIN ;**

**Parcelles section A n° 338 – 421 – 422**

Location 29,15 € suivant arrêté préfectoral du 18 octobre 2017 ayant pour objet : « application du statut de fermage »

Louées depuis le 15 mars 2008 à la SCI « La Rabassière »

Actuellement 33,54 € annuel

**Une partie de la parcelle C n° 435 Bois de Ferrant pour implantation antenne TNT**

Location 1 000 € annuel

Louée à SA ITAS par convention pour une durée de 20 ans à compter du 01 février 2011

Actuellement 1 076,80 € avec augmentation suivant IRL

Madame Liliane COMBE rappelle également qu'il y a lieu de se positionner sur le tarif de l'appartement n° 1 à Bruis, ainsi que sur le tarif du studio n° 2 à Sainte Marie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les tarifs ci-dessous :

**Bruis** : Appartement n°1 365 € mensuel + 50 € de provision pour charge de chauffage

**Sainte Marie** : Studio n° 2 meublé : 200 € mensuel

100 € la semaine

50 € le week end

Pour ce qui concerne la maison de la Cure à Sainte-Marie , le Conseil Municipal se rendra sur place pour une évaluation du loyer.

- **Contrat de Chantal Combe**

Le Maire rappelle à son Conseil la délibération prise en séance du 05 juin 2018 pour un contrat de travail au coup par coup, en fonction des besoins. Madame Combe ne souhaitant pas de contrat aidé par rapport au fait qu'il est lié à une formation obligatoire. Depuis, Monsieur le Maire a pu obtenir l'autorisation d'effectuer la formation sur des pôles décentrés (MSAP Serres, MSAP Montmorin ....) aussi Madame COMBE a signé un contrat aidé à 55 % à partir du 17 septembre 2018 à raison de 20 h hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et valide ce choix à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Captage de Bouchet**

Le Maire rappelle à son Conseil Municipal que la collectivité a obtenu une subvention de 64 647 € de l'Agence de l'eau ainsi qu'une subvention de 32 323 € du Conseil Département 05.

En conséquence la Commune a mandaté le bureau d'études COHERENCE pour la maîtrise d'œuvre, conformément à la délibération n° 2016-06-26, prise lors de la réunion du 08 juin 2016 de l'ancien Conseil Municipal de Montmorin.

- **Cantine de Serres**

Madame Nathalie BOURGEAUD présente la convention à signer avec la Mairie de Serres pour les frais de cantine d'un enfant scolarisé à l'Ecole Primaire de Serres. Le conseil municipal trouve le prix très élevé par rapport à ce qui est pratiqué aux alentours. En effet, le repas est estimé à 11,28 avec les frais de garde. La secrétaire, après s'être renseignée dans l'après midi auprès de la Mairie de Serres a appris que le tarif du repas était ramené à 7.28 €, l'enfant bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Personnalisé) . Un membre du Conseil Municipal, ayant un lien particulier avec l'enfant doit faire établir une attestation à la maman ayant l'enfant en garde partagé. Ce point sera donc revu lorsque l'attestation nous aura été fournie.

- **Assurance risque statutaire**

Madame Eveline AUBERT présente divers tarifs pour l'assurance risque statutaire des deux employés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

• Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26

Décide :

De retenir le devis de GROUPAMA

Article 1<sup>er</sup> : d'accepter la proposition suivante :

Date de prise d'effet des garanties : 01/10/2018

Date de fin de contrat : 31/12/2022

pour les salaires chargés avec 7 jours de franchise , les taux étant de 5.49 % pour agent CNRACL et 1.22 % pour agent IRCANTEC.

- **Création de commissions extra-municipales**

Le Maire explique à son Conseil Municipal, qu'en dehors des commissions municipales, le Conseil Municipal peut créer d'autres commissions dites extra-municipales et s'entourer ainsi d'une collaboration pour avoir une vision et une réflexion plus extérieure.

La création de ces commissions extra-municipales résulte de la loi du 06 février 1992.

L'article L2143-2 du CGCT permet au Conseil Municipal de créer une ou plusieurs commissions extra-municipales sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la Commune. Ces commissions comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil. Ce sont aux personnes intéressées de se faire connaître.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal fixe la composition de ces commissions extra-municipale pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Ces commissions sont présidées et animées par un adjoint ou conseiller et elles s'adjoignent des personnalités compétentes dans chacun des domaines concernés.

Aucune décision ne sera prise lors de ces commissions, elles sont un outil de travail pour l'équipe municipale et permettront de faire participer la population à la réflexion sur les prises de décisions.

Monsieur le Maire propose au membres du Conseil Municipal de créer trois commissions extra-municipales :

- commission Sport portée par Nathalie BOURGEAUD
- commission Route des Paysages portée par Gérard TENOUX
- commission Structure d'Accueil portée par Gérard TENOUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents et représentés la création de ces trois commissions extra-municipales.

#### - **Fontaine de l'Argerier**

Madame Eveline AUBERT rappelle au conseil la problématique de la fontaine de l'Argerier qui avait été construite sur du domaine privé entre les deux guerres mondiales. Aucune date exacte n'a été retrouvée sur le registre des délibérations de l'époque, aucun chiffrage non plus. Il en résulte que nous ne pouvons pas attester qu'elle a été construite avec des deniers publics. En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de considérer que cette fontaine est privée, et appartient donc à Mme Magnetti Marie Claire.

#### - **Remboursement divers**

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal que Mme Pannier Bernadette a changé le mitigeur de bain/douche de la maison Mercier, le prix du mitigeur étant de 60,90 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le remboursement de 60,90 € à Madame Bernadette PANNIER.

#### - **Questions diverses**

Pour information, Madame Eveline AUBERT fait lecture du courrier de Mr et Mme Daniel GAILLARD, daté du 13 Août 2018 relatif à des fissures de retrait au droit de la façade de leur maison, au niveau des pavés autobloquants mis en œuvre en 2014, ainsi que des photos s'y rapportant. Mr et Mme Gaillard déplore aussi le fait que l'éclairage public soit en panne dans leur quartier.

Pour information, Monsieur le Maire fait part à son Conseil du courrier de Mme Florence BLANC, relatif à son projet musical. Il est décidé de la recevoir afin qu'elle nous le présente.

Le Maire rappelle aux conseillers que le 1<sup>er</sup> novembre après midi il y aura un marché exceptionnel sur la place du 19 mars à Montmorin Valdoule, le 02 novembre sera organisée une réunion publique avec un concert à l'église de Montmorin Valdoule avec Kty Lapeyre. Le samedi 03 novembre, le comité des fêtes de Montmorin organisera un loto suivi d'un repas en soirée, tartiflette cuite au feu de bois dans le four banal de Montmorin VALDOULE.

La séance est levée à 20 h 10.